



Des référents HQE Bâtiment Durable chez Florès

Chez Florès, accompagner nos maîtres d'ouvrage à la certification environnementale fait partie de notre palette de savoir-faire. Nous comptons dans notre équipe des référents formés pour de nombreux labels et certifications. Notamment Bâtiment Durable pour 5 régions (BD Occitanie, BD Méditerranée, **BD Nouvelle Aquitaine**, **BD Bourgogne Franche-Comté**, **BD Bretagne**), Passive House, la méthode **ECRAINS** et bien-sûr HQE Bâtiment Durable.

Qu'est-ce que la certification HQE Bâtiment Durable ?

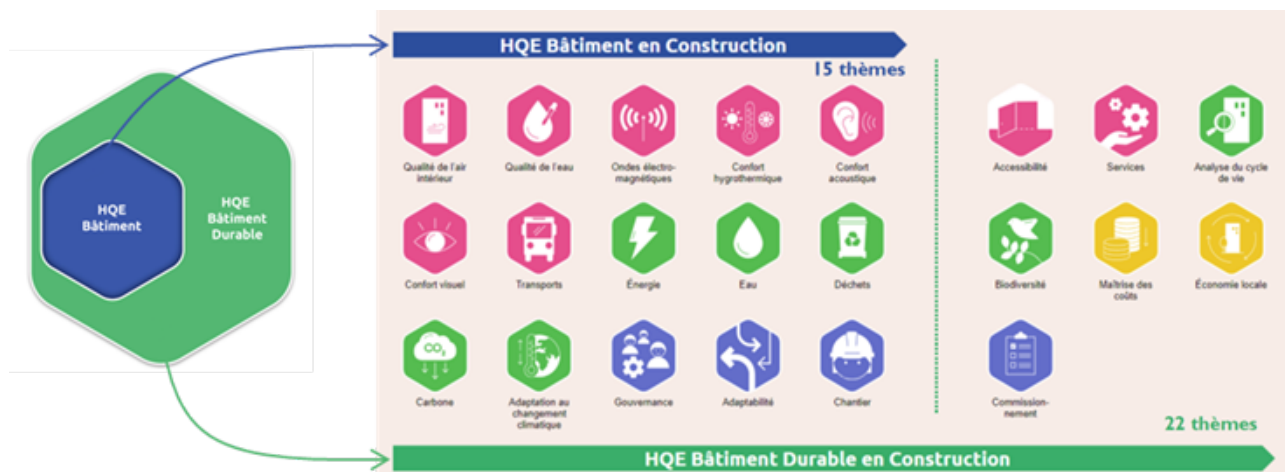
La démarche **Haute Qualité Environnementale (HQE)**, reconnue au niveau national et international, est une démarche de certification portée par **CERTIVEA**. Elle regroupe 3 familles de certifications, dont 2 qui concernent les projets de bâtiments :

- HQE Bâtiment (HQE-B)
- HQE Bâtiment Durable (HQE-BD)

Ces certifications visent à construire des bâtiments durables, sobres, respectueux de l'environnement et confortables pour les usagers, prenant en compte **une vision d'ensemble**. Il existe également la famille de certifications **HQE Territoire Durable** pour les projets de quartiers, villes, territoires et infrastructures.

Les référentiels HQE fixent des exigences au-delà de la réglementation pour **un large éventail de thématiques environnementales**. Cela confère à la certification son caractère **global et transversal**. Par exemple, la certification HQE Bâtiment Durable en Construction est composée de 22 thèmes correspondant à :

- La qualité de vie,
- Le respect de l'environnement,
- La performance économique
- Et le management responsable.



Source : CERTIVEA

HQE Bâtiment Durable et HQE Bâtiment possèdent 15 thèmes en commun, pour lesquels les niveaux d'exigences sont les mêmes. Pour plus d'information, vous pouvez consulter [le site de CERTIVEA](https://www.certivea.fr/).

Pourquoi faire certifier son projet HQE Bâtiment Durable ?

La certification HQE Bâtiment Durable offre une **reconnaissance officielle** du caractère **vertueux** d'un projet. Il permet aux maîtres d'ouvrages de s'assurer que leur projet :

- Est à la hauteur de leurs ambitions environnementales
- Offre un bâtiment performant et confortable pour ses occupants
- Participe réellement à la transition écologique.

C'est également une reconnaissance sur laquelle les maîtres d'ouvrages peuvent s'appuyer pour **communiquer** autour du projet avec un rayonnement national, voire international.

Enfin, le processus de certification permet **d'améliorer la gouvernance et la gestion de leur projet** grâce à la catégorie « management responsable ».

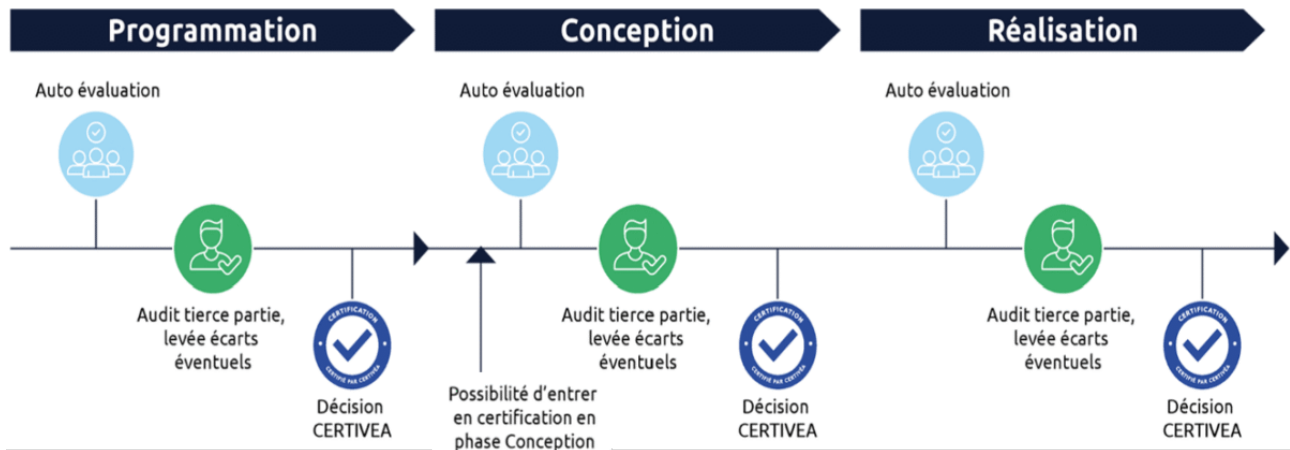
Le processus de certification

Le processus de certification se déroule en plusieurs étapes et peut varier en fonction du type de certification. Pour les certifications HQE-B et HQE-BD en construction ou rénovation, il suit le déroulé suivant :

- **L'entrée dans le processus** peut se faire dès la phase de programmation, pour définir des objectifs de performances adaptés aux exigences du référentiel. Cependant, elle se fait généralement au stade de la conception. Pour cela, le MOA doit **déposer une demande de certification** auprès de CERTIVEA.
- A chaque étape du projet (programmation / conception / réalisation) :
 - Une **auto-évaluation** est réalisée par le MOA ou son AMO pour vérifier l'atteinte des exigences du référentiel. Un ensemble de **preuves** fournies par les différentes

parties-prenantes du projet (MOA, MOE, entreprises) doit être réuni.

- Un **audit** du projet est réalisé par un auditeur **indépendant** mandaté par CERTIVEA, sur la base de l'auto-évaluation, des preuves fournies et d'un échange avec la MOE. Les audits visent à contrôler si les exigences sont bien atteintes : le rapport d'audit met en avant les points forts, les points sensibles et les écarts.
- La **décision finale de certification** est arbitrée par l'instance décisionnelle de CERTIVEA sur la base du rapport définitif.



Source : CERTIVEA

Ce processus se veut être à la fois **responsabilisant** (basé sur l'auto-évaluation), **pédagogique** (à travers les rapports fournis par l'auditeur) et **fiable** (la vérification étant faite par un tiers indépendant).

Le rôle du référent HQE Bâtiment Durable

Pour faire certifier son projet, le maître d'ouvrage peut se faire accompagner d'un **AMO**, celui-ci pouvant disposer de la **casquette de référent HQE Bâtiment Durable**. C'est le cas de Florès !

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour obtenir la certification, l'accompagnement par un référent certifié présente de nombreux **avantages** :

- Le référent bénéficie d'une **formation technique solide** sur l'ensemble des référentiels et les processus de certification de CERTIVEA.
- Il a **accès de façon privilégiée aux outils**, en particulier la plateforme ISIA 2 qui sert à l'auto-évaluation du projet lors du processus de certification, ainsi que la base de données documentaires CERTIDOC.
- Il entretient un **lien régulier avec CERTIVEA** qui l'informe des évolutions des référentiels, lui propose des formations complémentaires et répond à ses sollicitations.

Le référent HQE Bâtiment Durable endosse un **rôle de conseil** vis-à-vis de son maître d'ouvrage, afin de **mener à bien le processus de certification** et d'aboutir à un projet **à la hauteur de ses ambitions**.

Depuis janvier 2025, Florès compte deux référentes HQE Bâtiment Durable formées aux derniers référentiels datant de 2023 : Isis et Lisa ! N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous faire accompagner à la certification de votre projet, ou même si vous hésitez encore !



Lisa et Isis

L.D.N.